

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **15 octobre 2019, à 19 h 30**, à la salle du conseil, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet de deux (2) demandes de dérogations mineures concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

5130, rue des Pionniers, à Port-Cartier – Lot 5 753 866 du cadastre du Québec (zone 111F)

N° 2019-00017 – Le but de cette demande est de permettre la construction d'un abri pour spa d'une dimension de 33,45 m² au lieu de 22,5 m².

2, rue Le Moyne, à Port-Cartier – Lot 4 693 521 du cadastre du Québec (zone 31H)

N° 2019-00018 – Le but de cette demande est d'autoriser le dépassement du cabanon en cour avant de 2,05 m et de 2,60 m.

Ces demandes ont été soumises au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogations mineures, celles-ci, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette séance.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 25^e jour du mois de septembre 2019.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER

NDC/cp